PROCES VERBAL SEANCE DU 29 MARS 2023 / CONVOCATION DU 16 mars 2023

L'an deux mille vingt-trois le vingt neuf du mois de mars à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de Saint Clément dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Sylvain RENNER, Maire.

Présents: MM RENNER Sylvain, TERME Grégory, LALIGANT Sylvain, JAUZE Corinne, WIPF Jean-Marie, DIDION Bernard, LARET Simon, JEANJEAN Pierre

Absents: MM RICCI Julie,

Absent ayant donné procuration: MM /

Monsieur Sylvain RENNER, Maire, ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

Mme JAUZE Corinne, Adjointe au Maire est désignée pour remplir cette fonction.

Le Maire propose à l'Assemblée d'approuver le compte rendu de la séance du 31 janvier 2023. Ce dernier est adopté à l'unanimité des membres présents.

08-2023/COMPTE ADMINISTRATIF M-14 / 2022

Le Maire, le Conseil Municipal examine le compte administratif M-14 (Budget général) 2022, qui s'établit ainsi :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
Libellé	Déficit	Excédent	Déficit	Excédent	Déficit	Excédent
Résultats reportés		3 795.55		11 475.17		15 270.72
Résultat de l'exercice		16 629.35		14 593.89		34 223.24
Totaux						
Résultats de clôture		23 424.90		26 069.06		49 493.96

Hors de la présence de M. RENNER Sylvain, Maire, le Conseil Municipal approuve le compte administratif M-14 (Budget général) 2022 à l'unanimité des membres présents.

09-2023/COMPTE ADMINISTRATIF M-49 (Budget Eau-Assainissement / 2022

Le Maire, le Conseil Municipal examine le compte administratif M-49 (Budget Eau-Assainissement) 2022, qui s'établit ainsi :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
Libellé	Recettes	Dépenses	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés	186 764.70			4 725.00		191 489.0
Résultats de l'exercice	19 600.39		-20 853.98		-1 253.59	
Restes à réaliser						
Résultats de clôture	206 365.09		16 128.98			190 236.11

Hors de la présence de M. RENNER Sylvain, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres présents le compte administratif M-49 (Budget Eau-Assainissement) 2022.

06-2023/Vote du Compte de gestion 2022 (M-14/M-49)

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter les Budgets Primitifs de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandants délivrés, les bordereaux de titres et de recettes, les bordereaux de mandats, les comptes de gestion dressés par le Receveur accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé les Comptes Administratifs de l'exercice 2022.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

- 1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 01 janvier au 31 décembre 2022, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2°) Statuant sur l'exécution des Budgets de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- 3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

déclare que les Comptes de Gestion dressés, pour l'exercice 2022, par M FRITISSE Pascale, Receveur Municipal, visés et certifiés conformes par l'Ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

04-2023/AFFECTATION DES RESULTATS M-14 / 2022

Considérant l'excédent de fonctionnement et l'excédent d'investissement, le Conseil Municipal décide à l'unanimité, d'affecter la somme de :

- 0.00 € au compte 1068 (investissement) excédents de fonctionnement capitalisés
- 26 069.06 € au compte 001 (Investissement) déficit d'investissement reporté.
- 23 424.90 € au compte 002 (Fonctionnement) excédent de fonctionnement reporté.

05-2023/AFFECTATION DES RESULTATS M-49 / 2022

Considérant l'excédent de fonctionnement et le déficit d'investissement, Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents, d'affecter la somme de :

- 16 128.98 € au compte 1068 (investissement) excédents de fonctionnement capitalisés
- 16 128.98 € au compte 001 (Investissement) déficit d'investissement reporté.
- 190 236.11 € au compte 002 (Fonctionnement) excédent de fonctionnement reporté.

13-2023/Taux des taxes locales 2023

Le Conseil Municipal à l'unanimité, reconduit les Taux d'Imposition des Contributions Directes, pour l'exercice 2023 de la façon suivante :

•	Taxe Foncier Bâti	42,00 %
•	Taxe Foncier Non Bâti	44,15 %
•	Taxe d'habitation	8.92 %

07-2023/Vote du Budget Primitif 2023 (M-57/M-49)

Le Maire présente au Conseil Municipal les Budgets Primitifs de l'exercice 2023.

Budget Principal:

- Les dépenses et les recettes de fonctionnement s'équilibrent à : 268 075.00 €
- Les dépenses et les recettes d'investissement s'équilibrent à : 537 077.00 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré approuve à l'unanimité le Budget Primitif M-57 de l'exercice 2023.

Budget M-49 / eau-assainissement :

- Les dépenses et les recettes de fonctionnement s'équilibrent à : 267 636.00 €
- Les dépenses et les recettes d'investissement s'équilibrent à : 236 267.00 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré approuve à l'unanimité le Budget Primitif M-49 de l'exercice 2023.

Loyer commerce « Le Château »

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents décide :

- De fixer le loyer mensuel du local communal situé sis « Le Château » destiné à un commerce à la somme de 300.00 €
- De ne pas appliquer le loyer les dix- huit premier mois
- D'établir un bail dit 3 ans -6 ans -9 ans révisable tous les ans

Commerce « Le Château » / marche de travaux à procédure adaptée

Le Maire rappelle le projet de construction d'un commerce sis « Le Château »

Le Maire présente les offres reçues :

Lot 1 : gros œuvre / démolition

- Fabre construction à Congénies 30 332.50 €/HT soit 36 399.00€/TTC

Lot 2 : Carrelage / faïence / placo / peinture

- Bolo Invest à NIMES 19 593.50 €/HT soit 23 512.20€/TTC

Lot 3: Serrurerie

- PENALVER Santiage 4 500.00€/HT soit 5 400.00€/TTC

Lot 4 : Menuiserie extérieure et intérieures bois

- SEPULCRE à QUISSAC 6 960.88€/HT soit 8 353.06€/TTC

Lot 5 : Plomberie sanitaire

- WALNEZ Travaux à NIMES 3 782.00€/HT soit 4 538.40€/TTC

Lot 6 : Electricité courant fort / courant faible

- INNOVEL à Fontanès 9 768.25€/HT soit 11 721.90€/TTC

Lot 7: Equipement cuisine

- LAMBERTIN à Alès 8 208.00€/HT soit 9 849.60€/TTC

- Montant total des offres: 83 145.13€/HT soit 99 774.16€/TTC

Le Conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents décide de retenir les entreprises listées ci-dessus pour un montant total de travaux de :

- 83 145.13€/HT soit 99 774.16€/TTC

et mandate le Maire pour signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution du marché adaptée et des travaux.

La séance est levée à

Le Maire, <u>Sylvain RENNER,</u>	WANNA A COUNTY OF THE SAINT OF	
Grégory TERME	Sylvain LALIGANT	Bernard DIDION
JEANJEAN Pierre	Jean-Marie WIPF	Corinne JAUZE
LARET Simon	RICCI Julie	PALLAREZ Bruno

